

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 septembre 2020</b>	<b>N° 2020-292</b>

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20  
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 septembre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2020-292</b>

---

**Association URHAJ (Union régionale habitat jeunes) Nouvelle-Aquitaine - Subvention de fonctionnement 2020 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole porte une grande attention à l'amélioration des conditions de vie et de logements des jeunes, aux ressources encore fragiles, sur son territoire et en fait un des axes de son Programme local de l'habitat (PLH).

Par son action, l'Union régionale habitat jeunes (URHAJ) Nouvelle-Aquitaine a pour vocation de coordonner et soutenir l'action de ses adhérents auprès des jeunes en difficulté, afin de les accompagner dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle en leur apportant un appui matériel, moral et éducatif.

Pour l'année 2020, l'association a sollicité Bordeaux Métropole, pour un soutien financier de 69 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel global de 436 150 €.

**1 - Présentation de l'association**

L'URHAJ Nouvelle-Aquitaine, association loi 1901, est la fédération des associations habitat jeunes (ex-foyers jeunes travailleurs) sur la région. Elle pour objectif de développer et d'optimiser les actions de ses adhérents de Nouvelle-Aquitaine, dont 5 sont présents sur le territoire de Bordeaux Métropole :

- association jeunesse habitat solidaire :
  - o résidence Jacques-Ellul à Bordeaux,
  - o résidence Rosa Parks à Bordeaux,
  - o résidence Santé navale à Bordeaux,
  - o résidence Cité des métiers à Pessac,
  - o résidence Jean Zay à Talence,
- association habitats jeunes Le Levain :
  - o 3 résidences rue Paul Louis Lande à Bordeaux,
- association habitat jeunes des Hauts de Garonne :
  - o résidence Genilor, à Lormont,

- association Technowest logement jeunes :
  - o résidence Suzanne Lacore à Blanquefort,
  - o résidence Gisèle de Faily à Mérignac,
  - o résidence Jean Ferrat à Mérignac,
- association compagnons du devoir :
  - o foyer de la fédération compagnonnique à Bordeaux.

L'ensemble de ces résidences représente près de 959 logements. Elles accueillent des jeunes âgés de 16 à 30 ans, qu'ils soient salariés, apprentis, étudiants, en recherche d'emploi, seuls, en couple ou jeunes parents, en veillant à la mixité sociale.

L'URHAJ Nouvelle-Aquitaine anime le projet collectif de ses associations membres et participe au développement des solutions habitat jeunes. Elle participe également aux dynamiques partenariales de développement local en apportant son expertise et sa connaissance des besoins des jeunes.

Commencée en 2017, la fusion entre les unions régionales Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, au sein de l'association de préfiguration URHAJ Nouvelle-Aquitaine, puis de l'URHAJ Nouvelle-Aquitaine, a été officiellement validée le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

## 2 - Bilan de l'année 2019

Dans la poursuite des travaux engagés en 2018, une première étude des demandes et des jeunes logés dans les résidences a pu être réalisée et démontre la pluralité des profils des jeunes et de leur parcours :

- Les demandeurs : 57% sont salariés ou demandeurs d'emplois, 22% sont lycéens ou étudiants, 19% sont apprentis ou stagiaires. Près des deux tiers sont sans ressources ou bénéficient d'aides financières (RSA (Revenu de solidarité active), allocations, indemnités de chômage...) rendant leur situation extrêmement précaire. 21% déclarent être sans logement.
- Avec un stock de plus de 11 000 demandes pour 959 places, c'est un jeune sur douze qui obtient une réponse positive à sa demande de logement. Plus de 70% vivent sous le seuil de pauvreté. 35% sont apprentis ou stagiaires, 20% sont en CDD (Contrat à durée déterminée) (ou intérimaire, contrat aidé), 18% sont demandeurs d'emplois (rémunérés ou non). Il est souligné que les filles sont davantage représentées que les garçons.

L'URHAJ a organisé une restitution originale et participative de l'observatoire des situations des jeunes à travers des conférences gesticulées. Des salariés et des jeunes résidents y présentent les difficultés vécues face à l'accès au logement, à l'habitat, à la construction de soi, au cours de « récits de vie ».

Enfin un nouveau projet de structure porté par l'association habitat jeunes le Levain et accompagné par l'URHAJ est en phase de construction actuellement sur l'îlot Lesieur aux bassins à flots à Bordeaux et sera livré prochainement, pour un total de 102 logements qui viendront améliorer l'offre globale.

## 3 - Programme d'actions 2020

La convention 2020 s'articule autour de quatre orientations d'intervention :

### Orientation 1 : analyse et observation des besoins des jeunes

L'URHAJ Nouvelle-Aquitaine souhaite mener une réflexion sur le lancement d'un nouvel observatoire partagé des jeunes et de leurs difficultés en matière de logement. Une attention particulière sera portée aux jeunes rencontrant des problématiques spécifiques fragilisant leur parcours.

Une exploitation des données du système d'information national est envisagée afin d'obtenir des éléments objectifs sur les profils des jeunes accueillis et la mixité sociale dans les résidences. L'URHAJ sera ainsi en mesure de témoigner de ces situations lors des rencontres partenariales organisées sur cette thématique.

### Orientation 2 : coordonner une démarche d'accueil, d'information et d'orientation

L'URHAJ souhaite partager et développer des pratiques communes en matière d'accueil des jeunes dans les

résidences, en renforçant notamment la diffusion des informations sur les dispositifs d'aides et de solvabilisation des jeunes : Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), Fonds solidarité logement (FSL), Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT)...

L'association s'engage également à rendre plus lisibles les conditions d'entrée en résidence par un travail autour des commissions d'attribution.

### Orientation 3 : appuyer le développement de l'offre

L'URHAJ accompagne les projets de nouvelles structures et apporte son soutien en ingénierie et développement. Ainsi, plusieurs études sont en cours sur Bordeaux, Bruges, Lormont ou encore Mérignac.

L'association prévoit également d'amorcer un travail d'identification des possibilités de captation de logements dans le diffus avec les bailleurs sociaux, permettant d'apporter une offre supplémentaire sur le territoire.

Elle souhaite enfin explorer les conditions de mises à disposition de biens temporaires.

### Orientation 4 : articulation de l'action socio-éducative avec les politiques publiques

Les structures sont des lieux de vie, de rencontres, d'information et d'accompagnement où les jeunes et notamment les plus en difficulté, apprennent l'autonomie et expérimentent l'engagement personnel. Il s'agit de leur donner les moyens d'être acteurs de leur vie personnelle, professionnelle et de citoyen. Pour exemple, une expérimentation de budget participatif autogéré sera lancée en 2020.

Le détail des actions est précisé en annexe 1 de la convention financière.

## **4 - Plan prévisionnel de financement**

Bordeaux Métropole soutient l'action de l'URHAJ Nouvelle-Aquitaine sur son territoire depuis 2012 via la signature de deux conventions pluriannuelles successives visant à concourir à la mise en œuvre du PLH (Plan local de l'habitat) sur le territoire métropolitain et conformément à la fiche 19 du règlement d'intervention Habitat et politique de la Ville : « participation au financement du fonctionnement des associations œuvrant dans le cadre du PLH ».

Pour l'année 2020, l'association a transmis une demande de subvention de fonctionnement de 69 000€, représentant 16% de son budget prévisionnel global s'élevant à 436 150 € TTC.

Il est proposé de lui accorder cette subvention, au titre de son action en faveur du logement des jeunes sur Bordeaux Métropole, et suivant les orientations exposées dans le présent rapport.

Les modalités de versement de la participation métropolitaine au titre de l'année 2020 sont détaillées dans la convention financière ci-annexée.

## **5 - Principaux indicateurs financiers de l'organisme :**

	Budget Prévisionnel 2020	Budget Prévisionnel 2019	Budget réalisé 2018
Budget global	436 150 €	423 150 €	269 624 €
% de participation de BM	16%	16%	26,7%
% des autres financeurs			
- Région	37%	40%	60%
- CAF (Caisse d'allocations familiales)	6,8%	8,9%	7%
- Département	3,4%	3,5%	0%

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis,**

**adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L.1611-4 et L. 5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°2001/1186 du 14 décembre 2001 approuvant le PLH ;

**VU** la délibération n°2003/0133 du 28 février 2003 adoptant l'avenant PLH ;

**VU** la délibération n°2007/0545 du 13 juillet 2007 approuvant la modification du PLH ;

**VU** la délibération n°2016/0777 du 16 décembre 2016 approuvant le PLU (Plan local de l'urbanisme) révisé ;

**VU** la délibération n°2008/0357 du 27 juin 2008 adoptant le règlement d'intervention habitat et politique de la ville ;

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

**VU** la demande de subvention 2020 formulée par l'URHAJ en date du 25 septembre 2019 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les actions de l'association URHAJ Nouvelle-Aquitaine contribuent à la mise en œuvre du PLH de Bordeaux Métropole,

#### **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 69 000 € en faveur l'association l'URHAJ Nouvelle-Aquitaine au titre de son programme d'actions 2020 ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention 2020 ci-annexée et tout acte afférent à cette subvention ;

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020 au compte 65748, chapitre 65, fonction 552.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b>	